

COMMUNE DE GRIGNON

**Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
Délibération n° 2020.05.25_1900_12**

Le vingt-cinq mai deux mille vingt à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de GRIGNON, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François RIEU, Maire, en session ordinaire.

Étaient présents : Annette BELLANGER -Thierry BINET – Lina BLANC-Natacha BLANC-GONNET ; Corinne BUSALB- André CARRABIN- Florence CHATELIER-Michel CREMONE- Pascal DUMONT- Virginie GARDET-Marino PASQUALON-Maryline POINTET-François RIEU- Olivier RUFFIER- David TORDJMANN formant la majorité des membres en exercice.

Étaient excusées : Rémi FERRONT-Valérie MATHE-Stéphanie MARTIN-Stéphanie GRAFF (Pouvoir à Thierry BINET).

Secrétaire de séance : David TORDJMANN

Date de convocation : le 18 mai 2020

Nombre de Conseillers en exercice : 19 (dix-neuf)

Présents : 15

Votants : 16

Pour : 16

Abstentions :

Contre :

Rapporteur : Madame Annette BELLANGER.

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Vu la délibération n°20191112-14 prise par le Conseil municipal réuni le 17 décembre 2019 modifiant le tableau des effectifs communaux.

Vu l'avis favorable de la commission du personnel du 24 janvier 2020,

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

En conséquence, il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant le départ à la retraite au 1^{er} mars d'un agent du service technique titulaire du grade de technicien principal de 2^{ème} classe ;

Considérant la fin de contrat emploi aidé d'un agent du service technique au 30 avril 2020 ;

Délibération n°2020.05.25_1900_12

Considérant la nécessité de pérenniser cet emploi aidé par la création d'un emploi de technicien territorial ;

Il est proposé de supprimer au 1^{er} juin 2020 :

- 1 emploi de technicien principal de 2^{ème} classe à temps complet

Et de créer au 1^{er} juin 2020 :

- 1 emploi de technicien à temps complet.

Madame Annette BELLANGER propose à l'assemblée d'adopter en conséquence le tableau des emplois suivant annexé.

Ainsi Délibéré, le jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de
la réception en Préfecture le (Voir cachet) :
Et de la publication, le -----

A Grignon, le 25/05/2020

Le Maire,

François RIEU

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217301308-20200525-20200525190012-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/06/2020
Affichage : 25/05/2020

Pour l'autorité compétente par délégation

